



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE
L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION
HYDROELECTRIQUE (FH23CR)**

Version du 28/01/2026

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de décembre 2023 portant sur la
réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques - Développement de la
petite hydroélectricité n°2023/S 245-771520
Installations de puissance supérieure ou égale à 1 MW

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres « **Développement de la petite hydroélectricité** » de décembre 2023 pour l'installation définie ci-dessous. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de la période de candidature : (1/2/3)

Nom ou raison sociale du producteur : Société ¹ : Forme Juridique : Adresse du siège social : Code postal : Commune : SIREN du siège social :	Informations producteur : Nom du représentant de la Société : Adresse : Code postal : Commune : Tél. : Email :	Installation de production : Nom de l'installation : Adresse : Code postal : Commune : SIRET de l'installation :
1- Famille : ☐ Lot 1 - installations implantées sur de nouveaux sites, de puissance supérieure ou égale à 1MW. ☐ Lot 2 - installations équipant des seuils existants, de puissance supérieure ou égale à 1 MW.		
2- Puissance électrique		kW
3- Prix de référence (P) (hors minoration éventuelle prévue au cahier des charges)		€/MWh hors TVA
4- Engagement au financement collectif prévu dans l'offre de candidature		☐ NON ☐ OUI Engagement tenu : ☐ OUI ☐ NON
5- Engagement à la gouvernance partagée prévu dans l'offre de candidature		☐ NON ☐ OUI Engagement tenu : ☐ OUI ☐ NON
6- Date prévisionnelle de prise d'effet du contrat La date de prise d'effet est le 1er du mois qui suit la fourniture de l' <u>Attestation de conformité</u> , accompagnée le cas échéant du certificat lié au financement collectif et la gouvernance partagée.		JJ / MM / AAAA
7- Mise en service de l'installation		☐ Date prévisionnelle de Mise en service : JJ / MM / AAAA ☐ Date effective de Mise en service : JJ / MM / AAAA (Joindre l'attestation de mise en service)
8- Régime de certification de la capacité de l'Installation		☐ Régime dérogatoire de certification conformément à l'article 7.2.2 des règles du mécanisme de capacité ² ☐ Régime générique de certification conformément à l'article 7.2.1 des règles du mécanisme ²

¹ Si personne physique, renseigner le nom et prénom du producteur.

² Règles du mécanisme de capacité approuvées par l'arrêté du 29 novembre 2016 définissant les règles du mécanisme de capacité et pris en application de l'article R.335-2 du code de l'énergie



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE
L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION
HYDROELECTRIQUE (FH23CR)**

Version du 28/01/2026

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de décembre 2023 portant sur la
réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques - Développement de la
petite hydroélectricité n°2023/S 245-771520
Installations de puissance supérieure ou égale à 1 MW

9- Modifications autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges et soumis à information au Préfet : Changement de Producteur Modification de l'actionnariat Modification de la puissance installée avant achèvement comprise entre 90% et 110% de la Puissance formulée dans l'offre sous réserve de rester supérieur ou égale à 1 MW. 10- Modifications autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges et soumises à autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation : Modifications d'éléments de l'offre (Cf article 5.1.4 du cahier des charges).	 Y Pour les modifications concernant les dispositions soumis à information du Préfet joindre la preuve de l'envoi de l'information au Préfet. Y Pour les modifications concernant les dispositions de l'article 5.1.4 joindre l'Autorisation du préfet de région
--	--

J'atteste que les données ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans l'article sousmentionné du cahier des charges :

- Changement de producteur (article 5.1.1) ;
- Modification de l'actionnariat (article 5.1.2) ;
- Modification de la puissance installée (article 5.1.3) entre 90% et 110% de la puissance formulée dans l'offre,
- Modification d'éléments de l'offre (article 5.1.4)

Fait à :
Le :

Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher) ☐

Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à
qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :
- effectuer la demande de contrat de complément de rémunération ci-dessus auprès d'EDF,
- élaborer avec EDF le contrat de complément de rémunération qui me sera présenté pour signature.

Fait à

le

Signature du producteur (mandant)

Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat de complément de rémunération et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat de complément de rémunération. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives au complément de rémunération. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat de complément de rémunération.



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE
L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION
HYDROELECTRIQUE (FH23CR)**

Version du 28/01/2026

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres de décembre 2023 portant sur la
réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques - Développement de la
petite hydroélectricité n°2023/S 245-771520
Installations de puissance supérieure ou égale à 1 MW

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération :

Dans tous les cas :

- ☐ Lettre de notification du lauréat
- ☐ Attestation de conformité de l'installation
- ☐ Evaluation carbone
- ☐ Copie du chapitre du contrat d'accès au réseau concernant les dispositifs de comptage
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé.
- ☐ Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- ☐ En cas d'engagement au financement collectif ou à la gouvernance partagée, le certificat correspondant
- ☐ En cas de modification visée à l'article 5.1.4 du cahier des charges par rapport au dossier lauréat et nécessitant une approbation par le préfet, l'accord du préfet de région d'implantation de l'installation sur ce changement